

207748

CONTRAT DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

- 9 SEP. 2008



Le

Dépôt N°

2001 B431

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Karine SAUVE domicilié 1 rue Jean Brulelou 35700 RENNES,
Née le 3 mars 1975 à Saint Brieuc, divorce.

ci-après dénommé " **LE CEDANT** "

D'UNE PART,

ET :

6NCO SARL, La Rousselière 35340 Gosné, enregistrée au RCS Rennes 444 099 642
représenté par son gérant M. Laurent RAISON

ci-après dénommé " **LE CESSIONNAIRE** "

D'AUTRE PART,

K1 sr

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI :

I - DESCRIPTION GENERALE DE LA SOCIETE

La Société 6ENERGY GROUP a été constituée par acte sous seing privé en date du 19/04/2001 à Rennes.

Son siège social est à VERN SUR SEICHE (35770), Le Floral – ZA La Hallerais – Rue du bois de Soeuvres. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 437 493 455

II - CAPITAL

Son capital s'élève à 681 417,78 €, divisé en 47886 parts sociales de 14,23 Euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUI :

I – CESSION

Le Cédant cède et transporte la pleine propriété au Cessionnaire de 470 (Quatre cent soixante dix) parts sociales numérotées de 32.508 à 32.977, libérées intégralement, lui appartenant dans la Société 6ENERGY GROUP sus-désignée (société émettrice des titres pour annulation des parts sociales).

II- GARANTIES

Le Cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les parts sociales précitées, sans aucune autre garantie que l'existence desdites Parts sociales.

Les parts sociales seront transmises avec tous droits y attachés, mais franches et libres de tout empêchement comme de tout nantissement ou autre droit réel quelconque.

III – PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 19975 € (dix neuf mille neuf cent soixante quinze euros), soit 42,50 Euros.

IV – TRANSFERT DE PROPRIETE

Le Cessionnaire deviendra propriétaire des parts sociales cédées à compter du règlement de la cession.

V – ENREGISTREMENT

65 u

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la, conséquence seront supportés à titre définitif par le Cessionnaire qui s'y oblige.

VI - LITIGES - CONTESTATIONS

Pour toute contestation qui s'élèverait entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution des présentes, les soussignés soumettront leur différend aux tribunaux du domicile du Cessionnaire qui seront seuls compétents.

VII - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile.

- Le Cédant à son adresse désignée en tête des présentes,
- Le Cessionnaire à son siège social désigné en tête des présentes.

Fait à Cesson-Sévigné,

Le 05/05/2008

En quatre exemplaires originaux

« Bon pour cession de parts sociales »

« Bon pour achat de parts sociales »

Bon pour cession de parts sociales

Bon pour achat de parts sociales

KARINE SAUVE

6NCO

Laurent RAISON (gérant)



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES
EST

Le 23/06/2008 Bordereau n°2008/2 015 Case n°37

Ext 11656

Enregistrement : 988 € Pénalités : 99 €

Total liquidé : mille quatre-vingt-sept euros

Montant reçu : mille quatre-vingt-sept euros

L'Agent


Marie-Claude BUAN
Agente des impôts